

# L'expertise de Meeschaert et de l'UMR dans les produits structurés désormais disponible au sein du PER Meeschaert.

Novembre 2023

*Partenaires de confiance depuis de nombreuses années, les groupes UMR et Meeschaert ont lancé en 2022 leur plan d'épargne retraite individuel. Un an après celui-ci évolue et propose désormais des produits structurés. Nicolas Fleuriot de Montluisant, Directeur du développement de l'UMR et Stéphane de Vaulx, Directeur du Développement et du Marketing chez Financière Meeschaert font le point sur ce produit d'épargne incontournable.*



**Stéphane de Vaulx**

*Directeur du Développement et du Marketing chez Financière Meeschaert*

**Nicolas Fleuriot de Montluisant**

*Directeur du développement de l'UMR*

« L'UMR, en tant que société à mission spécialiste de l'épargne retraite, propose à ces partenaires et à leurs clients bien plus qu'un simple produit mais une solution d'épargne long terme solide issue de son savoir-faire et de sa capacité d'innovation. »

Nicolas Fleuriot de Montluisant

## Le PER et la Loi Pacte, retour sur la création d'un produit d'épargne simplifié.

**Nicolas Fleuriot de Montluisant (NFdM).** Le PER, plan d'épargne retraite, est devenu le référentiel des produits d'épargne retraite depuis la loi PACTE de 2019. Pour une meilleure lisibilité, cette loi a unifié les anciens produits, désormais fermés à la commercialisation.

Le PER se décline sous 3 formes, un PER individuel et deux PER d'entreprise. Il peut suivre les épargnants tout au long de leur parcours professionnel jusqu'à la retraite même s'ils changent de statut, d'entrepreneur à salarié par exemple. Depuis son lancement, le PER bénéficie d'une forte dynamique avec plus de 7 millions de personnes qui y ont souscrit, soit plus du double de l'objectif de 3 millions initialement fixé pour fin 2022. L'UMR, en tant que société à mission spécialiste de l'épargne retraite, propose à ces partenaires et à leurs clients bien plus qu'un simple produit mais une solution d'épargne long terme solide issue de son savoir-faire et de sa capacité d'innovation.

## Quels sont les grands marqueurs du fonctionnement du PER ?

**NFdM.** Ce produit d'épargne est principalement un véhicule retraite avec une dimension patrimoniale, ce qui veut dire une disponibilité, au plus tôt, au moment de la liquidation des régimes obligatoires, le PER pouvant être toujours alimenté une fois à la retraite, que ce soit par versement ou transfert. Le législateur a néanmoins prévu 6 cas de déblocage pour une sortie anticipée, sous forme de capital, dont principalement - le décès du conjoint, l'invalidité du titulaire, la liquidation judiciaire et l'acquisition de la résidence principale.

Le PER individuel présente un avantage majeur par rapport aux anciens produits : il permet la sortie en capital au moment de la retraite, là où globalement les anciens produits Madelin et Perp étaient orientés vers une sortie en rente. Désormais, de nombreuses options de sortie sont possibles : capital, fractions annuelles du capital disponible, rente, combinaison rente/capital. Deuxièmement, outre la dimension retraite évoquée, le PER possède une véritable dimension patrimoniale en permettant la diversification de l'épargne, l'optimisation de la fiscalité, la protection de ses proches, la transmission.

« Le PER Meeschaert est un produit de structuration patrimoniale et de défiscalisation. Géré dans une enveloppe assurantielle ce PER permet une protection des proches avec une fiscalité successorale potentiellement avantageuse et la possibilité d'intégrer une clause bénéficiaire au contrat. »

Stéphane de Vaultx

## Y-a-t-il un bon moment pour ouvrir un PER ?

**Stéphane de Vaultx (SdV).** Selon la loi, il est possible d'ouvrir un PER entre 18 et 70 ans.

Chez Meeschaert, nous accompagnons les chefs d'entreprise, dirigeants et leurs familles grâce à des solutions patrimoniales haut de gamme et sommes soucieux d'inscrire la préparation de la retraite au cœur d'une approche patrimoniale globale. Nous recommandons d'ouvrir un PER à partir de l'âge de 40 ans, soit environ 20 à 25 ans avant la retraite. Il s'agit en effet de la période où les revenus sont importants et imposés à des taux élevés. L'ouverture d'un PER permet de réduire leurs impôts, et de ce fait, de placer plus d'argent dans l'épargne retraite. Ouvrir un PER après la retraite est possible et particulièrement s'il est considéré comme un outil de transmission avec l'identification d'un titulaire lors de la souscription en cas de décès.

## En quoi le PER Meeschaert se différencie des autres solutions du marché ?

**SdV.** Le Plan d'Épargne Retraite est devenu un incontournable de l'épargne retraite avec une forte dynamique auprès des actifs, souhaitant faire valoriser leur capital retraite, le transmettre ou encore pour protéger leurs proches. Le PER Meeschaert est un produit de structuration patrimoniale et de défiscalisation. Géré dans une enveloppe assurantielle, ce PER permet une protection des proches avec une fiscalité successorale potentiellement avantageuse et la possibilité d'intégrer une clause bénéficiaire au contrat. Le PER Meeschaert est le fruit des expertises conjuguées de l'UMR dans l'épargne retraite individuelle et de Financière Meeschaert dans la gestion de patrimoine et l'investissement. Accessible jusqu'à 70 ans, il offre l'accès, en gestion libre, aux unités de compte de la gamme Meeschaert Asset Management ainsi qu'à des supports immobiliers de type SCI, SCPI et OPCI sans oublier un fonds euro performant.

**NFdM.** Le PER Meeschaert est un PER sur-mesure qui a été conçu exclusivement pour les clients de Financière Meeschaert, ce qui permet d'intégrer tous les atouts et spécificités de son offre financière. Comme l'indique Stéphane de Vaultx, il intègre un fonds euros particulièrement performant et offre une grande souplesse à la sortie. En outre, fort de notre partenariat de long terme, c'est un PER qui évolue dans le temps, pour preuve la nouveauté 2023.

## Zoom sur la nouveauté 2023 : les produits structurés deviennent éligibles au PER

**SdV.** Notre PER qui a été lancé l'année dernière évolue et permet désormais de proposer des produits structurés. C'est une nouveauté intéressante pour notre clientèle car les produits structurés sont conçus pour permettre de dynamiser l'épargne et de bénéficier d'un potentiel de rendement attractif. C'est un moyen d'investir sur les marchés financiers en modulant les risques car ils intègrent des mécanismes de remboursement du capital en cas de baisse. Chez Meeschaert une équipe est dédiée à la sélection de produits structurés adaptés aux grâce à des appels d'offres rigoureux auprès de partenaires émetteurs de premier plan. Ce sont ainsi plus de 130 produits structurés qui ont été lancés depuis 2006.

**NFdM.** Nous nous réjouissons de cette évolution car les produits structurés ont toute leur place dans un PER patrimonial tel que le PER Meeschaert.

## Comment bien gérer son PER ?

**SdV.** Je rappelle que l'épargne investie sur un PER permet de créer un capital, qui peut être repris à la retraite, sous forme de rente viagère avec différentes options selon le contrat ou en capital. Le PER bénéficie par ailleurs d'un avantage fiscal l'année du versement en déduisant les primes investies du revenu imposable, plafonnés en fonction des revenus et de la situation fiscale. Encore faut-il en connaître les subtilités pour en optimiser la gestion. Bien gérer son PER, c'est d'abord l'alimenter correctement et régulièrement afin de lisser le coût moyen d'acquisition des investissements et d'amortir les soubresauts des marchés financiers. Nos équipes sont présentes pour accompagner dans la durée et conseiller leurs clients dans la préparation de la retraite en composant avec les différents dispositifs à disposition tout en accordant une place importante à la compréhension de la situation familiale et la définition des projets de chacun.

MEESCHAERT  
1935

Achevé de rédiger en octobre 2023. Avertissement : Ce document est uniquement destiné à fournir des informations générales et ne constitue en aucun cas un conseil juridique ou fiscal. Ces informations ne doivent être utilisées qu'en conjonction avec un avis professionnel. A cette fin, votre gérant privé reste à votre disposition. Les informations de nature commerciale contenues dans ce document (notamment les données chiffrées, commentaires y compris les opinions exprimées...) sont communiquées à titre purement indicatif et ne sauraient donc être considérées comme un élément contractuel, un conseil en investissement, une recommandation de conclure une opération ou une offre de souscription. En aucun cas, celui-ci ne constitue une sollicitation d'achat ou de vente des instruments ou services financiers sur lesquels il porte. Ces informations proviennent ou reposent sur des sources estimées fiables par Financière Meeschaert qui ne saurait pour autant garantir leur précision et leur exhaustivité. Financière Meeschaert décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des présentes informations générales. Photo © Benjamin Cohen pour Meeschaert. Financière Meeschaert - Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine, 75755 Paris Cedex 15 - Tél. : 01 53 40 20 20 - Fax : 01 53 40 20 17 - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 694 624 euros - R.C.S. PARIS B 342 857 273 - NAF 6430 Z - Numéro de TVA intra-communautaire FR 30 342 857 273 - Intermédiaire d'assurances immatriculé sous le numéro ORIAS 07 004 557 - www.orias.fr - Meeschaert Asset Management est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 040 00025. S.A.S. au capital de 125 000 euros. Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine, 75755 Paris Cedex 15 - France - 329 047 435 RCS Paris. NAF 6430Z